



BS.24-07-022-AF

■ DERNIÈRES AVANCÉES GP

Vos délégués SNPNC sont allés chercher des améliorations sur les GP :

- ▶ Les enfants de salariés de + 25 ans pourront voyager seuls en R2 sur le quota partenaire de voyage
- ▶ La validité des Billets Médaille passe de 5 à 10 ans
- ▶ Listage possible en R4 sur la totalité d'un parcours avec correspondance
- ▶ Priorité des R1 améliorée sur les vols court-courriers vers la base en cas d'IRGAV
- ▶ Le nombre d'alertes de disponibilités R1 passe de 10 à 50
- ▶ Les droits des couples mariés (parents du conjoints et enfants du conjoint ...) sont élargis aux couples pacsés ou vivant en concubinage.

■ INFO BUREAU DES ÉLUS DU CSE LIGNES

Vous l'attendiez, le CSE l'a fait ! Vous pouvez désormais acheter des Chèques-vacances ANCV dématérialisés.

C'est un des projets qui aura été le plus long à mettre en place. C'est une grande satisfaction pour les équipes du CSE et le bureau des élus de pouvoir vous le proposer avant l'été.

Nous sommes preneurs de vos REX.

Nous pourrions agir sur le process d'achat et la communication mais pas sur l'utilisation des ANCV Connect. Nous vous conseillons de bien vous renseigner sur le site ANCV et sur le site du CSE qui vous expliquent tout avant de procéder à l'achat. Gardez à l'esprit que l'appli ANCV Connect est digne d'une appli bancaire, donc très sécurisée.

Les chèques-vacances ANCV «Classiques» sont toujours disponibles sur le site du CSE ou aux comptoirs billetterie de CDG et ORY.



■ CSE LIGNES : BONUS CHÈQUES-VACANCES ÉTÉ 2024

Les élus du Bureau du CSE Lignes vous proposent 200 euros de subvention supplémentaire pour l'achat de Chèques-vacances ! (valable uniquement en ligne)

Rendez-vous dès maintenant sur le site du CSE pour acheter vos Chèques-vacances Connect (ou Classic pour un envoi à domicile) : [cselignes.com](https://www.cselignes.com)

■ GET YOUR MILES

Depuis le 1^{er} juin, tous les salariés d'AF ont la possibilité de cumuler des miles en achetant des billets GP ou en réglant en Amex.

Pour rappel, le gain de miles est calculé sur la base du montant HT des billets R1 ou R2.

Une fois le vol effectué, se rendre sur l'appli AF, aller sur le vol concerné puis scroller jusqu'à «réclamer des miles manquants». Il suffit ensuite d'entrer son numéro de réservation et instantanément, les miles sont crédités.

■ STAGES DE PRÉPARATION À LA RETRAITE DU CSE LIGNES

Le CSE Lignes propose des stages de préparation à la retraite en visio ou en présentiel :

Ces stages se déroulent sur 3 jours. Voici les dates jusqu'à la fin 2024 :

- ▶ **10-11-12 septembre** en présentiel (CDG)
- ▶ **22-23-24 octobre** en distanciel
- ▶ **26-27-28 novembre** en présentiel (CDG)
- ▶ **17-18-19 décembre** en distanciel

Inscriptions et informations sur <https://www.cselignes.com/>

Saisir « retraite » dans le moteur de recherche du site.



■ PRESSING GEORGES

Afin de s'inscrire, il faut télécharger l'application «My Georges» sur votre téléphone mobile. Rappel des horaires : **du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 et de 09h00 à 13h00 le samedi.**

Chaque PNC dispose d'un nombre d'UE en fonction de son rythme d'activité :

- ▶ 76 UE / mois d'activité sur LC et
- ▶ 100 UE / mois d'activité sur MC.

TARIFS PNC : Accessoires : 8 UE, Chemises, tops, polos : 12 UE
Veste, pantalon, robe : 17 UE

■ CONSIGNE BABAGES (05h00-23h59) CDG

Depuis le 31 juillet, vous pouvez donner procuration à un collègue afin qu'il récupère votre bagage en envoyant une demande (72h avant) depuis votre messagerie professionnelle uniquement en respectant le format et adresses ci-dessous :

- ▶ ce-huissierie.airfrance.cdg@outlook.fr
- ▶ mail.atalian.relation.client@airfrance.fr
- ▶ franck.mouanga@cityone.fr
- ▶ mail.consignepn@airfrance.fr

Objet :

demande de procuration / nom du PN demandeur avec matricule / nom du PN désigné avec matricule / référence du tag bagage.

Pour rappel, le délai de conservation à la Consigne de CDG est de 45 jours. Les bagages évacués, non récupérés sont détruits 45 jours après le stockage en zone fret. Contacter BAGAGES DU MONDE par mail uniquement : info@bagagesdumonde.fr.

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, sauf jours fériés. Une pièce d'identité est demandée sur place.

■ INFO CRPN

Pour tous les nouveaux collègues, sachez qu'il existe un livret d'accueil CRPN pour le PN. Le guide pratique de notre caisse de retraite édition 2024 est téléchargeable et imprimable sur le site de la CRPN : <https://www.crpn.fr/blog/version-2024-du-livret-daccueil-du-personnel-navigant/>

■ TIERS-PAYANT ET TIERS-PAYANT PARTIEL

Les professionnels de santé pratiquent de plus en plus le tiers-payant partiel. Qu'est-ce que c'est ?

- ▶ **Tiers-payant :** l'assuré ne règle rien. La CPAM et la Mutuelle règlent le praticien directement. Exemple le plus courant : la pharmacie.
- ▶ **Tiers-payant partiel :** l'assuré ne règle que la part Mutuelle au praticien. Exemple : centre de radiologie, centre dentaire, centre d'ophtalmologie, les auxiliaires médicaux comme les infirmières ou les kinés.

Dans ce cas, toujours demander une facture acquittée et la déposer dans votre espace adhérent pour remboursement de cette part mutuelle que vous avez réglée. Sans cette facture, la Mutuelle n'est pas en capacité de vous rembourser puisqu'elle n'a pas connaissance de cet acte.

Pour ce qui est remboursé par la MNPAF mais pas par la CPAM, vous devez déposer la facture acquittée dans votre espace adhérent. Exemple : ostéopathe, psychomotricien, podologue, pilule contraceptive.

Ce qu'il faut retenir : toujours demander une facture acquittée quand on règle ! Même si le professionnel de santé vous affirme que la Mutuelle aura l'information via la télétransmission.

■ L'AGE (ALLOCATION DE GARDE À L'ENFANT)

Cette allocation a été mise en place au niveau central par accord en 1997. Parents, faites-en la demande.

Pour info, l'AGE est une aide versée mensuellement d'un montant de 4,53 €/jour travaillé si vous êtes parent d'un enfant âgé de moins de 4 ans et que vous utilisez un mode de garde agréé.

■ NUMÉRO D'URGENCE

À enregistrer absolument dans vos contacts : le numéro à composer en CAS D'URGENCE VITALE (paludisme, graves problèmes de santé en escale, PNC en danger... 7J/7, 24H/24) : **01 41 56 50 50.**

Pensez à mettre à jour vos contacts à prévenir en cas de problème.

■ PNC ALTERNANTS

Les PNC en alternance sont soumis aux mêmes règles que tous les PNC. Les MS(N70 sur LC - S6 sur MC) ne peuvent être scindés qu'une fois par an sans l'accord du PNC. Nous déplorons des écarts, n'hésitez pas à nous contacter si les règles de l'accord venaient à ne pas vous être appliquées.

